



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

20^{ème} séance plénière

SAGE GTI

16 janvier 2020 - 10 h 30 - EPINAL

Compte-rendu

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présents	Excusés	Absents
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12/24)				
Conseil régional	ADAM Anne-Marie	X		
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte			X
Conseil départemental des Vosges	GERECKÉ Luc	X		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	X		
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X		
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	X		
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne			X
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie			X
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	X		
Mairie de Saint-Ouen-Les-Parey	DUBOIS Claude		X	
Mairie de Harol	MARULIER Gérard	X		
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	X		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves	X		
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc		X	
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SIE de la Région de Thuillières	VADROT Nicolas			X
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain			X
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël			X
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert		X	
EPTB Saône et Doubs	MARCOT Véronique		X	
EPTB Meurthe-Madon	BOULY Serge			X
EPAMA	FLOQUET Patrick	X		
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry	X		
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (10/13)				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard	X		
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	CUNIN Serge			X
Association des Communes Forestières	GATTO Yves			X
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	LEMBKE Emmanuel			X
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X		

Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	X		
ADEIC	MULLER Robert	X		
UDAF	COLLINET Jacques	X		
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane	X		
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel	X		
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	X		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean-Charles	X		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7/9)				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LERCHER Alain	X		
Préfet des Vosges	ORY Pierre	X		
DDT	BOURGEOIS Patricia	X		
DDCSPP	POTTIEZ Michel			X
DREAL	ANSEL Nicolas	X		
ARS	VERDENAL Yannick	X		
AERM	HOELTZEL Marc	X		
AERMC	ROLLIN François	X		
AFB	COLLAS Marc			X
Observateurs et intervenants extérieurs (10)				
Préfecture	FAUGEROUX Anaïs	X		
Sous-Préfecture de Neufchâteau	ROCHAS Benoit	X		
Région Grand Est	VOGIN Francis	X		
Région Grand Est	GRESSE Lionel	X		
DDT	KOBES Nathalie	X		
DDT	GALVEZ Antoine	X		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X		
Communauté de Communes Terre d'Eau	PREVOT Christian			X
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	SALQUEBRE Bernard			X
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LECLERC Simon			X
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	SEJOURNE Yves			X
Communauté d'Agglomération d'Epinal	COLIN Gérard			X
Maire de Villotte et Vice-Président de l'AMV	MUNIERE Jean-Luc	X		
Maire de Vittel	PERRY Franck	X		
Président du SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard	X		
Structure porteuse du SAGE (5)				
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien	X		
Conseil départemental des Vosges	DECLERCQ Didier	X		
Conseil départemental des Vosges	NOIRCLERE Gérald	X		
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	X		
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI Aurélie	X		

Procurations de vote : (3)

Pouvoir de	Donné à
EPTB Saône et Doubs	Régine BEGEL
Mairie de Saint-Ouen-Les-Parey	Luc GERECKE
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	Martine GIMMILLARO

Synthèse des membres présents et absents :

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre de membres absents non représentés
46	29	3	14

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- Diaporama de la séance
- Protocole d'engagement volontaire des acteurs privés et publics pour la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel (sommaire détaillé - version du 15 janvier 2020)

1. Ouverture de la séance - 10 h 35

Mme BEGEL remercie les membres pour leur présence à cette 20^{ème} séance plénière de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI. Elle indique que cette CLE est très attendue du fait des décisions qui ont été prises lors de la réunion du Comité de bassin du 18 octobre dernier à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et que les différents acteurs ont besoin d'avoir le même niveau d'information.

Les séances plénières de la CLE n'étant pas publiques, elle nomme les observateurs qu'elle a autorisés à participer à cette CLE, et ce, conformément à l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE :

- Anais FAUGEROUX, Préfecture des Vosges
- Benoît ROCHAS, Sous-Préfecture de Neufchâteau
- Franck PERRY, maire de Vittel
- Jean-Bernard MANGIN, Président du SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair
- Lionel GRESSER et Francis VOGIN, Région Grand Est
- Nathalie KOBES et Antoine GALVEZ, DDT des Vosges
- Jean-Marc VAUTHIER, Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Jean-Luc MUNIERE, Vice-président de l'AMV et maire de Villotte.

Mme BEGEL annonce les procurations pour les votes.

Avant de commencer, elle remercie d'avance les participants de leur collaboration active et respectueuse à cette réunion et indique que l'ensemble de la réunion est enregistré.

2. Approbation du compte-rendu de la précédente CLE

Mme BEGEL propose d'annexer les remarques de M. FLECK au compte-rendu de la séance plénière de la précédente CLE en date du 13 mai 2019 (version diffusée le 21 juin 2019).

Elle demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'est exprimée.

VOTE N°1

Mme BEGEL propose aux membres de la CLE de valider le compte-rendu de la CLE du 13 mai 2019.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour de la CLE

Mme BEGEL propose l'ordre du jour suivant :

- Retour et informations suite à la réunion du Comité de bassin du 18 octobre 2019

Mme BEGEL demande s'il y a des remarques sur cet ordre du jour.

M. FLECK demande s'il est prévu un point « questions diverses », car il aimerait faire part de ses réactions suite au Comité de bassin.

Mme BEGEL et M. PARMENTIER confirment qu'un temps d'échange est bien prévu à la fin des différentes présentations.

VOTE N°2

Mme BEGEL propose aux membres de la CLE de valider l'ordre du jour de la CLE du 16 janvier 2020.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

4. Retour et informations suite à la réunion du Comité de bassin du 18 octobre 2019

Mme BEGEL indique que le point principal d'information de cette CLE va être abordé et que pour cela elle va successivement passer la parole à M. ORY, Préfet des Vosges, puis à M. HOELTZEL,

Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui vont présenter un certain nombre d'éléments issus des discussions du Comité de bassin du 18 octobre dernier.

Afin de faciliter le bon déroulement de cette CLE, elle demande à l'ensemble des participants de bien vouloir noter leurs questions et de les réserver pour la fin des présentations.

Elle précise que les interventions s'enchaînent et se complètent et qu'elles devraient permettre de comprendre l'ensemble du dispositif. Elle indique que le débat pourra venir ensuite.

Mme BEGEL passe la parole à M. ORY, Préfet des Vosges.

M. le PREFET explique qu'il mesure l'importance du moment et qu'à l'occasion de cette CLE, il vient rendre compte du travail engagé depuis plusieurs mois avec les acteurs concernés. Il rappelle que le SAGE des GTI est le seul SAGE obligatoire du bassin Rhin-Meuse, ainsi que l'importance que ce SAGE aboutisse.

Diapo n°3 :

M. le PREFET salue le portage de la CLE par le Département ainsi que le travail effectué par la CLE. Il constate qu'à ce jour les acteurs sont bien documentés sur le sujet car de nombreuses connaissances ont été acquises. Il insiste sur un sujet important qu'est la perte d'eau dans les réseaux d'eau potable des collectivités et rappelle que l'Agence de l'eau peut intervenir financièrement sur les travaux de renouvellement des réseaux fuyards.

Diapo n°4 :

M. le PREFET explique qu'il a pris la décision, après concertation avec les services de la DDT et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de changer d'approche. Il explique que pour retrouver l'équilibre quantitatif de la nappe des GTI et garantir sa régénération, il lui a paru nécessaire d'étudier et de proposer une nouvelle approche multi-gîtes et sortir de l'approche de substitution privilégiée jusqu'alors et qui ne fait pas consensus.

M. le PREFET explique aussi que ce SAGE ne doit pas mettre en difficulté le SDAGE (risque de non-respect du calendrier réglementaire pour le retour au bon état quantitatif de la nappe des GTI). Il rappelle que le jeu des interactions entre le SAGE et le SDAGE pourrait provoquer un blocage.

Enfin, il fait remarquer qu'un autre sujet est apparu au grès des discussions : l'absence de structuration d'une maîtrise d'ouvrage locale.

M. le PREFET indique que c'est l'ensemble de ces éléments qui l'ont conduit à proposer cette nouvelle approche multi-gîtes.

Diapo n°5 :

Au regard des risques sur ce dossier, M. le PREFET explique qu'il a saisi le Comité de bassin, qui, suite à sa réunion du 18 octobre 2019, l'a sollicité en retour pour prendre l'attache des acteurs du territoire et recueillir leurs engagements pour restaurer l'équilibre de la nappe (collectivités, industriels, ...).

M. le PREFET indique que cela a pris la forme d'un **protocole** d'engagement volontaire des acteurs privés et publics pour la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel. Il précise que l'objectif de ce protocole est d'acter une démarche claire, avec un calendrier contraint (compatible avec le SDAGE), qui fixe un certain nombre d'objectifs partagés de retour à l'équilibre quantitatif d'ici 2027.

Il demande à ce que ce protocole soit transmis à tous les membres de la CLE. La version du 15 janvier 2020 de ce document est distribuée en séance. Il s'agit du sommaire détaillé.

M. le PREFET indique que depuis le mois d'octobre 2019 il a réuni à plusieurs reprises les principaux préleveurs (collectivités et industriels), avec les représentants du Conseil départemental et de la CLE, pour travailler à l'écriture de ce protocole. Il indique que parmi les engagements proposés, un premier seuil d'économie de 300 à 350 000 m³ pourrait être rapidement atteint.

Il ajoute qu'on sait aujourd'hui que le volume d'eau à économiser serait de moins de 1 million de m³ pour atteindre l'équilibre, voire régénérer la nappe des GTI.

Il indique qu'il lui paraît donc important de mettre en place un **observatoire** de l'ensemble des 3 gîtes, qui sera confié à un opérateur extérieur.

M. le PREFET explique que certaines collectivités du secteur l'ont également saisi pour les aider à l'élaboration d'un **contrat de territoire**. En effet, le protocole fixe les grandes lignes des engagements de chacun et doit ensuite être suivi de 2 contrats de territoire successifs (2 contrats de 3 ans) détaillant les programmes d'actions techniques et financiers.

Diapos n°6 et 7 :

M. le PREFET indique que le protocole est très concret et qu'il traduit en objectifs les 5 principes validés en Comité de bassin le 18 octobre 2019.

Il détaille ensuite les signataires de ce protocole :

- Dans un premier temps : le Conseil départemental, les maires de Vittel et Contrexéville, le président du SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair, la Directrice générale de Nestlé Waters France et le Président de la fromagerie de l'Ermitage.
- Dans un second temps, il n'exclut pas que ce protocole soit ouvert et élargi à un second cercle de signataires.

Diapo n°8 :

M. le PREFET passe ensuite la parole à M. HOELTZEL, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

En introduction, M. HOELTZEL rappelle qu'à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, la nappe des GTI est la seule nappe déficitaire et que le SAGE des GTI est le seul SAGE obligatoire.

Il explique que le positionnement de départ de l'Agence de l'eau était de rester en retrait, et de laisser la possibilité à la CLE d'aller au bout de son travail. Mais au regard des difficultés actuelles sur ce dossier et pour ne pas compromettre le SDAGE, dont la nouvelle version doit être arrêtée pour juin 2021, l'Agence a jugé nécessaire de positionner ses instances sur ce sujet d'importance : en saisissant tout d'abord la Commission de planification en septembre 2019, puis le Comité de bassin le mois suivant.

M. HOELTZEL indique que ce fût une décision difficile à prendre, mais qu'il y a eu unanimité sur le fait qu'il fallait faire quelque chose.

Diapo n°9 :

M. HOELTZEL rappelle les 5 principes votés à l'unanimité lors du Comité de bassin du 18 octobre 2019 :

Principe n° 1 : donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités des gîtes B (masse d'eau FRGC106 et C (masse d'eau FRGC104), compatibles avec cet usage ;

Principe n° 2 : recouvrer les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle ;

Principe n° 3 : définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP, une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau ;

Principe n° 4 : gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers ;

Principe n° 5 : afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométriques, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE ;

M. HOELTZEL ajoute que le Comité de bassin s'est également positionné en faveur de la concrétisation d'un projet de territoire assis sur ces principes et assurant une trajectoire de régénération naturelle de la nappe des GTI Sud-Ouest avant l'échéance de 2027.

Diapo n°10 :

M. HOELTZEL explique ensuite le Comité de bassin et le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau veulent être tenus régulièrement au courant de l'état d'avancement de la concrétisation de ces principes et ont à cœur que ce projet aboutisse. Il leur paraît également important qu'il y ait une mobilisation de tous les acteurs et du public sur ce sujet.

Il revient ensuite sur la notion de protocole. Il indique que le protocole fixe les principes fondateurs de la démarche et qu'à travers ce protocole, les principaux acteurs s'engagent dans la démarche. Il rappelle l'importance que ce protocole aboutisse le plus rapidement possible car il permettra de servir de base aux futurs contrats de territoire. M. HOELTZEL précise qu'il serait préférable que le protocole soit décliné via 2 contrats courts de 3 ans chacun (2 x 3 ans) plutôt qu'un seul contrat long (moins fiable), car ce SAGE est important, obligatoire, et qu'il faut aller au bout.

M. HOELTZEL explique ce que ces contrats de territoire impliquent :

- Pour les collectivités : lutter contre les fuites des réseaux et réaliser des travaux de maillage pour renforcer la sécurité d'approvisionnement,
- Pour les industriels : optimiser l'utilisation des eaux de process et reporter certains prélèvements du gîte C vers le gîte B (approche multi-gîtes),
- Pour tous les usagers : avoir une vision la plus large possible des possibilités d'économies d'eau et tendre vers plus de sobriété pour diminuer au maximum les prélèvements et donc la pression sur les nappes et compenser ce qui peut l'être par le gîte B.

Diapo n°11 :

M. HOELTZEL précise que pour que tout cela puisse être mis en œuvre, il faut un consentement collectif à agir, d'où l'importance de la signature du protocole présenté à cette CLE et du premier contrat de territoire d'ici fin 2020, avec à minima une collectivité chef de file (gouvernance adaptée indispensable) et un calendrier contraint dans lequel s'inscrire (1^{er} contrat de territoire à mettre en œuvre sur 3 ans à partir de 2021).

Il rappelle que l'Agence de l'eau est le bras armé de l'Etat et qu'elle contribuera à l'établissement de plans de financement attractifs auprès des maîtres d'ouvrage qui s'engageront.

Il conclut en indiquant qu'un retour d'information est prévu dès mars 2020 auprès du Conseil d'administration de l'Agence et du Comité de bassin.

Mme BEGEL remercie, messieurs le Préfet et le Directeur général de l'Agence de l'eau, pour ce point d'information.

Elle propose ensuite que chacun des futurs signataires du protocole prenne la parole pour préciser ses engagements et son implication dans la démarche.

Elle propose une prise de parole selon l'ordre suivant :

1. Engagements de la CLE et de la structure porteuse.
2. Elus représentants les collectivités :
 - M. GERECKE pour la ville de Contrexéville,
 - M. FLOQUET pour la ville de Vittel.
3. Industriels : l'Ermitage et Nestlé Waters.

Concernant la CLE et la structure porteuse, Mme BEGEL annonce les 3 engagements suivants :

- 1- **Création d'un observatoire hydrogéologique des gîtes A, B et C** : la CLE organisera en 2020 la mise en place de l'observatoire des ressources en eau souterraine. Cet observatoire s'appuiera sur un comité de pilotage associant toutes les parties prenantes et un opérateur expert en matière hydrogéologique. Cet observatoire sera l'outil permettant de garantir l'équilibre des aquifères, en tenant compte de l'évolution climatique, de l'impact induit sur les ressources en eaux superficielles et de la priorité des usages AEP.
- 2- **Poursuite du SAGE des GTI** : le Conseil départemental, structure porteuse, assurera l'écriture du SAGE pour une adoption en CLE en 2021, le cas échéant avec l'appui d'un bureau d'études.
- 3- **Contribution à la définition du contenu du SDAGE 2021-2027** : la CLE s'engage à formuler, mi-2020, une contribution au futur SDAGE.

Mme BEGEL passe la parole à M. GERECKE, maire de Contrexéville.

M. GERECKE se réjouit de ces avancées significatives dans ce dossier irritant. Elles recentrent le débat sur un point crucial : donner la priorité de l'usage de l'eau aux habitants. Il indique que les collectivités locales sont attentives à ce qui se passe sur leur territoire, notamment en termes d'économies d'eau. Elles ont une conscience fine des enjeux et des efforts supplémentaires qui restent à faire pour préserver les ressources en eau.

M. GERECKE indique que la ville de Contrexéville signera ce protocole, qui, selon lui, est équilibré et acceptable par toutes les parties.

M. FLOQUET associe la ville de Vittel à ce que vient de dire M. GERECKE. Il trouve l'idée de la mise en place d'un Observatoire vraiment très bonne et indique que localement la population a pris conscience du problème et des enjeux.

Concernant les économies d'eau à faire au niveau des collectivités, M. FLOQUET précise qu'il faudra qu'elles soient rationnelles et soutenables économiquement pour être mises en œuvre. Il souligne que les « petites actions » sont importantes, même si elles sont symboliques et parfois critiquées.

Il conclut en indiquant que la ville de Vittel s'associera à ce protocole, que M. le maire est d'accord.

M. LE SQUEREN rappelle qu'ils sont 2 gros consommateurs d'eau sur le secteur du SAGE, mais qu'ils sont très différents. Il rappelle également que grâce à l'Ermitage de nombreuses collectivités du territoire ont des installations de qualité. Il souhaite que ces éléments soient retenus.

M. NEGRO assure l'engagement plein de Nestlé Waters dans ce protocole. Il rappelle que Nestlé Waters s'y engage, dès 2020, à réduire ses prélèvements dans le gîte C et à en transférer une partie vers le gîte B. Il précise enfin que des études d'économies d'eau sur le site industriel avec rationalisation des eaux de process est également prévue.

M. le PREFET salue l'engagement et l'adhésion des différents partenaires. Comme le souligne M. GERECKE, bien que ce soit toujours les mêmes collectivités et les mêmes industriels qui sont visés, les usagers de l'eau sont nombreux. Ainsi, M. le PREFET précise que l'idée est bien d'élargir la démarche et le protocole vers tous les préleveurs et d'élargir le cercle des signataires. Il souhaite ouvrir des discussions avec la Chambre Départementale d'Agriculture des Vosges (car agriculteurs très concernés) et d'autres industriels. Pour réussir, on a besoin de toutes les bonnes volontés.

M. FLECK remercie qu'on lui passe la parole et indique qu'il souhaite faire part de remarques tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, il regrette tout d'abord d'être mis devant le fait accompli et de découvrir un document très important sur table, sur lequel il n'a pas pu réfléchir en amont. Il déplore également de découvrir en séance qu'un travail important a été mené et que le Collectif ait été écarté de cette concertation et de ce protocole qui reprennent pourtant une bonne partie des éléments de stratégie qu'il défend depuis le début.

M. FLECK est à la fois déçu et surpris. Il pensait qu'une transparence nouvelle allait pouvoir être retrouvée, mais il constate que ce n'est pas le cas.

Il ajoute que si le Collectif est d'accord sur le fond, il existe des points qui le préoccupent :

Point n° 1 : concernant la question du retour à l'équilibre de la nappe et de sa reconstitution. Dans quel délai compte-t-on revenir au niveau de l'époque ? Il y a ambiguïté entre le retour à l'équilibre

de la nappe et sa régénération d'ici à 2027. Le Collectif estime qu'un objectif à court terme est possible et que le retour à l'équilibre pourrait être atteint très rapidement, dès 2021. M. FLECK précise qu'il est tout à fait inacceptable de demander le report de délai à 2027. Il faut simplement prendre des décisions.

Point n° 2 : concernant l'Observatoire, M. FLECK indique que Le Collectif appelle à sa mise en place de tous ses vœux et qu'il apprécie la volonté d'indépendance de l'outil. Mais il insiste sur le besoin de garantir une totale indépendance de la production, de l'utilisation et de la gestion des données, car aujourd'hui, il constate qu'on se heurte à des problèmes de communication de données ou de données non connues. M. FLECK regrette qu'on parle de transparence alors que, selon lui, le Collectif demande des données à Nestlé Waters depuis des mois et que ces données ne sont toujours pas transmises, chacun se renvoyant la balle (niveau d'eau dans les différents gîtes, embouteillage dans les gîtes A et B par exemple). Il demande à ce que de la transparence soit retrouvée dans les données de Nestlé Waters qui existent.

Point n° 3 : M. FLECK indique que le Collectif pense qu'il faut réorienter la stratégie de la CLE d'avril 2016 et mai 2019 pour l'adapter aux nouvelles orientations du Comité de bassin.

Mme BEGEL propose à la CLE de ne pas refaire l'histoire du dossier du SAGE et d'avancer.

M. FLECK explique que la sérénité ne pourra être retrouvée que si une transparence est garantie et si le Collectif est associé aux réflexions (protocole). Il rappelle que le dossier du SAGE est mis sur la scène nationale et internationale, que Nestlé Waters a supprimé des emplois en juin 2019.

M. FLECK conclut son propos en demandant à la CLE de bien vouloir prendre acte que le Collectif exprime la volonté de transparence, de retrouver une sérénité de débat et d'être associé à la suite des réflexions et des travaux. Il précise qu'il est important que chacun puisse s'exprimer.

Mme BEGEL indique que le Collectif pourra être associé.

M. le PREFET indique qu'il est déçu du comportement du Collectif. Il s'attendait à être félicité des avancées récentes sur ce dossier sensible. M. le PREFET invite M. FLECK à plus de modestie et estime, pour sa part, que la mondialisation du problème n'est pas forcément une bonne solution au regard de l'impact sur le bilan carbone par exemple.

M. le PREFET rappelle ensuite qu'il n'y a pas d'un côté les gentils qui savent tout et de l'autre les méchants qui n'ont rien compris et qui sont vendus aux industriels. De plus, il signale que le système de la lettre ouverte dans la presse n'est pas une méthode qu'il apprécie et qu'il est bien évidemment ouvert à rencontrer le Collectif.

M. le PREFET insiste sur le fait que la CLE du 16 janvier est justement une CLE de première information, où chaque participant peut parler du protocole ; protocole qui est un engagement pour la mise en action opérationnelle des nouvelles orientations. Il constate que le travail en cercle restreint a bien fonctionné et ajoute que si le travail avait été mené en cercle plus élargi, il est persuadé que le projet de protocole n'aurait jamais abouti et n'aurait jamais pu être présenté à la CLE aujourd'hui.

Avec ce protocole, M. le PREFET souhaite marquer une rupture et assure que le dossier du SAGE va enfin pouvoir avancer. Pour cela, il estime qu'il faut de la sérénité et surtout arrêter avec les postures.

Enfin, M. le PREFET pose la question : de quoi parle-t-on concrètement pour 2027 ? Il laisse M. HOELTZEL, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répondre sur ce point.

M. HOELTZEL précise que l'Agence de l'eau ne sera pas signataire du protocole, mais uniquement des contrats de territoire. Il ajoute que le protocole n'est pas encore complètement finalisé, et que rien n'est figé.

Il indique que l'objectif est d'aller le plus vite possible vers une régénération de la nappe avant 2027 et que l'Agence de l'eau mettra les moyens pour atteindre cet objectif.

Concernant l'Observatoire, il confirme que l'idée est bien de construire quelque chose de solide et de transparent. Il se tourne vers la présidente de la CLE, indiquant qu'elle pourra sans doute en dire un peu plus sur la façon dont l'outil sera mis en place et comment l'indépendance et la transparence seront concrètement garanties.

Pour lui, cet Observatoire devra rassembler tout l'historique des prélèvements : toutes les données existantes devront y être versées (Nestlé Waters et autres, comme collectivités et agriculteurs, en plus de l'Ermitage), de nouveaux piézomètres seront probablement à prévoir, pour avoir une vision partagée la plus fine possible des différents aquifères.

M. HOELTZEL indique que l'indépendance pourrait être garantie en confiant cet Observatoire à un opérateur indépendant et que ce point est encore à l'étude.

M. FLECK répond que tout cela n'a rien à voir avec la modestie et que le Collectif ne peut pas féliciter l'Etat d'être enfin entendu sur des principes qu'il défend depuis plus de 4 ans. Il ajoute que le Collectif a une démarche cohérente depuis le début et que leurs principes apparaissent enfin dans la nouvelle démarche.

M. FLECK fait remarquer que les membres du Collectif ont été accusés d'être radicaux, extrémistes ... et que cela n'est pas facile à vivre, que cela fait mal.

Il ajoute que beaucoup de temps et d'énergie ont été perdus et que l'argent public a été gaspillé.

M. FLECK indique qu'il souhaiterait avoir une réponse précise à sa question relative au respect des engagements du SDAGE actuel concernant le retour à l'équilibre de la nappe des GTI en 2021. Serait-il possible de l'imposer ?

M. HOELTZEL répond qu'un report de délai, sous conditions, va être demandé et discuté au prochain Comité de bassin.

M. le PREFET confirme qu'il est d'accord avec M. HOELTZEL : il convient désormais de se fixer des objectifs atteignables et 2021 ne l'est pas.

M. GERECKE constate que des objectifs sont désormais partagés avec une même trajectoire, et que c'est une belle avancée.

Il précise que beaucoup de données existent et que pas mal d'entre elles ont déjà été collectées pour les différentes études déjà menées.

Il ajoute enfin qu'il peut entendre le mal-être du Collectif, mais que ce mal-être existe aussi chez les élus, accusés d'être vendus au grand capitalisme.

M. SCHMITT estime que l'architecture des commissions actuelles de la CLE est dépassée et qu'elles ne sauront pas faire face aux urgences climatiques.

Il pense que la confiance pourrait se reconstruire, mais qu'aujourd'hui se pose la question de la légitimité de certains membres de la CLE dans sa configuration actuelle, en particulier celle de la présidente de la CLE.

M. NEGRO indique que l'ensemble des données 2011-2018 sur les prélèvements ont été communiquées, comme convenu. Il ajoute que toutes les données nécessaires seront mises à disposition de l'Observatoire et que le suivi piézométrique sera renforcé.

M. FLECK signale qu'il y a une problématique plus large concernant la fourniture des données. Il souhaite des données relatives aux eaux embouteillées.

M. MULLER apprécie que l'on veuille élargir la signature du protocole, mais s'inquiète de ces polémiques incessantes.

Pour sa part, il souhaite exprimer 2 propositions :

Proposition n° 1 : il lui semble nécessaire de réaliser des études poussées auprès des 10 ou 20 plus gros consommateurs du secteur du SAGE.

Proposition n° 2 : il propose que des subventions bonifiées puissent être apportées aux collectivités qui feraient des efforts particuliers en matière de réduction des fuites ou d'économies d'eau.

M. MULLER attend donc de voir comment tout cela va évoluer.

Mme BEGEL demande à M. SCHMIDT de revenir sur son manque de légitimité à assurer le rôle de présidente de la CLE.

M. SCHMIDT estime que les 3 présidents qui se sont succédés à cette CLE se sont comportés comme des militants et non comme des arbitres. Selon lui, un possible conflit d'intérêt persiste encore aujourd'hui à travers la présidence actuelle.

Mme BEGEL demande à M. SCHMIDT de faire attention car ses propos sont diffamatoires.

M. VILLAUME rappelle que les SDAGEs sont la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et que cela fait déjà 2 fois que l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif de la nappe n'est pas respecté (2015 et 2021). Il indique que c'est un manquement de l'Etat français.

M. HOELTZEL répond à M. MULLER concernant les subventions : oui, des financements majorés seront possibles pour les collectivités qui mèneront des travaux de lutte contre les fuites, à condition qu'ils soient prévus dans le cadre des contrats de territoire avec des objectifs clairement affichés.

5. Clôture de la séance

Mme BEGEL remercie les membres de la CLE pour leur participation active à cette réunion et indique qu'une recomposition de la CLE sera nécessaire du fait des élections municipales de mars prochain.

M. FLECK demande quel est le calendrier de travail prévu pour les prochaines semaines et si le Collectif sera bien associé.

Mme BEGEL répond que oui, après les élections.

La séance est levée à 12h15.

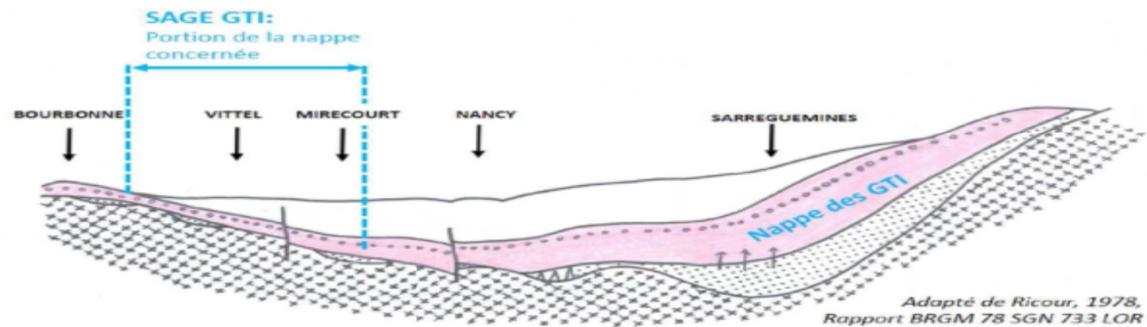
PROJET



Préfet des Vosges



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI



Présentation des actions
réalisées suite au Comité de
Bassin du 18/10/2019

Epinal, 16 janvier 2020

Intervention de Monsieur le Préfet des Vosges

« pour une dynamique renouvelée visant la restauration de la nappe des Grès du Trias Inférieur »



Fait générateur de la dynamique renouvelée pour la restauration de la nappe des GTI

UNE FORTE MOBILISATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU A L'ORIGINE D'AVANCÉES SIGNIFICATIVES

- **Beaucoup de connaissances acquises** sur les aquifères du secteur de Vittel et en particulier sur la nappe des GTI, à travers études (notamment BRGM) et schémas directeurs mandatés par la CLE.
- **Des progrès sur la rationalisation des prélèvements et des orientations exigeantes et vertueuses adoptées** (Cf. CLE juillet 2018 et mai 2019):
 - ✓ Des économies d'eau pour tous les usages
 - ✓ Une gouvernance locale à repenser en matière d'AEP
 - ✓ Le partage des coûts
- **Une participation du public avec un fort engouement** (concertation préalable organisée par la structure porteuse entre décembre 2018 et février 2019)

Fait générateur de la dynamique renouvelée pour la restauration de la nappe des GTI

UN MANQUE DE VISIBILITÉ SUR LE RESPECT DU CALENDRIER RÉGLEMENTAIRE POUR LE RETOUR A L'ÉQUILIBRE DES GTI

- Un rôle apprécié de médiation et d'accompagnement des acteurs par la structure porteuse pour **des avancées « au rythme des territoires »**
- **Un risque de ne pas respecter le calendrier réglementaire** de la Directive Cadre sur l'Eau pour le retour au bon état quantitatif de la nappe des GTI
- **L'absence de consensus sur la solution de substitution** privilégiée jusqu'à présent (transfert d'eau par canalisations depuis une ressource éloignée autre que les GTI du secteur de Vittel)
- **L'absence de maîtres d'ouvrages identifiés** pour la mise en œuvre des solutions techniques

Mandat donné au Préfet par le Comité de Bassin

- Au regard des risques identifiés sur ce dossier, **saisine du Comité de Bassin (CB) par le Préfet**
- En réponse, par délibération du **18/10/2019, le CB a sollicité le Préfet** pour prendre l'attache des acteurs du territoire (CLE, collectivités, industriels) et **recueillir leurs engagements concrets** pour restaurer l'équilibre de la nappe avant 2027
- En décembre 2019, **plusieurs réunions de travail avec les acteurs** (principaux préleveurs et structure porteuse) pour aboutir à un document d'orientation formalisant les engagements des différentes parties
- **Un protocole d'engagement volontaire** pour la restauration de la nappe des GTI

Philosophie du protocole d'engagement volontaire des acteurs locaux

- **Une première étape pour formaliser les engagements des acteurs locaux (CLE, collectivités, industriels) et lancer une dynamique renouvelée**

→ signataires : dans un premier temps, président du CD, maires de Vittel et Contrexéville, président du SIE Bulgnéville, Directrice Générale de Nestlé Waters France, Président de la Fromagerie de l'Ermitage. Puis, signature de tout acteur privé ou public souhaitant rejoindre la démarche.

- **Déjà des actions concrètes décidées pour 2020 dans le protocole, avec notamment la réalisation d'études et de travaux visant à améliorer l'efficacité des réseaux d'eau potable et des procédés industriels**

- **Une traduction opérationnelle des 5 grands principes définissant le cadre d'action renouvelé :**

- 1) priorité à l'AEP en intégrant les potentialités du gîte B
- 2) recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C avant 2027
- 3) définir des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau tous usages
- 4) gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) dans un contexte de réchauffement climatique
- 5) constituer un observatoire hydrogéologique indépendant animé par la CLE, un gage de transparence

Philosophie du protocole d'engagement volontaire des acteurs locaux

LE GAGE D'UNE DYNAMIQUE RENOUVELÉE : POURQUOI ?

- **Les signataires (les principaux préleveurs et la structure porteuse), expriment leur engagement politique auprès des instances de bassin ; gage de volonté solidaire dans la perspective des échéances réglementaires.**
- **Une structure porteuse dynamique et expérimentée, la CLE, réaffirmée dans son rôle crucial de pilotage et de suivi (notamment l'écriture du SAGE).**
- **Une trajectoire quantitative ambitieuse** visant la régénération de la nappe des GTI avant 2027 avec une réduction linéaire des prélèvements d'1Mm³/an.
- **L'observatoire hydrogéologique, gage de transparence pour l'ensemble des acteurs et de soutenabilité pour les ressources.**
- **L'État garde un rôle régalien** pour traduire progressivement les engagements des acteurs dans l'ajustement des droits à prélever.

*Intervention de Monsieur le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse*



L'initiative des instances de bassin



- **Les motivations : délais SDAGE, objections sur scénario, rôle du bassin**
- **Retour sur la réunion du Comité de bassin Rhin-Meuse du 18 octobre 2019**

Salue le travail considérable de médiation et de recherche de solutions techniques mené par la CLE en vue de l'objectif premier assigné d'un retour à l'équilibre du gîte C de la nappe des GTI ;

Souligne les avancées de la CLE en ayant fait adopter des principes directeurs centraux, autour de la nécessaire réduction des consommations d'eau de tous les usages et d'un partage équilibré des coûts

- **Unanimité sur des principes renouvelés**

Principe n°1 : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités des gîtes B (masse d'eau FRGC106 et C (masse d'eau FRGC104), compatibles avec cet usage ;

Principe n°2 : Recouvrer les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle ;

Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP, une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau ;

Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers ;

Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométriques, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE ;

Des attentes et des préconisations pour faciliter la mise en œuvre du schéma alternatif

Des orientations et des pistes dans le rapport du comité de bassin

Les décisions et les pistes fixées par la délibération du comité de bassin

Relève que le principe directeur n°3 de la CLE consistant à mobiliser des ressources de substitution non locales pour pallier le déséquilibre de la nappe ne fait pas consensus et ne dispose pas d'un maître d'ouvrage désigné. Dès lors les scénarios en découlant ne permettent pas – dans ce contexte - de répondre de manière certaine à un retour à l'équilibre de la nappe du gîte C d'ici 2027 ;

Sollicite le concours du préfet des Vosges pour faciliter la concrétisation d'un projet de territoire reprenant les orientations de la note de séance. et veiller à sa bonne mise en œuvre, en souhaitant être informé régulièrement de l'avancée de ce dernier ;

Mandate l'agence de l'eau et les services associés pour consolider la faisabilité technique et économique du scénario alternatif et les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle, et apporter leur appui technique aux acteurs locaux ;

Appelle de ses vœux la constitution d'un plan de financement adapté à l'ambition de la démarche proposée et mobilisant les contributeurs potentiels ainsi que la poursuite d'une association du public.

Une cohérence d'action entre le projet de territoire et le SDAGE



Les attendus du Comité de bassin en retour :

1 protocole début 2020, en vue d'un contrat de territoire dès 2021 et jusqu'en 2026

Le contenu d'un protocole :

Un consentement à agir (porté par les principaux acteurs) et une acceptation collective des principes du CB

Un partage des rôles, Un calendrier de travail, Des objectifs de résultats, Un large panel de signataires

Une année pour préparer un contrat de territoire, avec une gouvernance adaptée

Actions concrètes dès 2020, (investissement, études, connaissance,...) en phase avec les orientations du CB

⇒ perspective de plan d'actions multipartite pour le SDAGE avant son arrêt

Les finalités et le contenu des contrats de territoire projetés :

Des programmes de travaux de 3 ans pour assurer une capacité de recharge des GTI (> à la charge)

Des plans de financement établis et des maîtres d'ouvrages engagés solidairement.

L'agence de l'eau partenaire d'un projet de territoire assurant la sécurité quantitative en climat changeant.

⇒ un programme d'action cohérent avec les objectifs du SDAGE en 2021

Un retour en CA de l'AERM et au Comité de Bassin dès mars 2020